

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE - CYRIL AUSTEUBERT

VE le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-3 et L. 5211-16.

VE le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 1125-6.

VE la délibération n°72 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 17 avril 2023 relative à la délégation d'adhésions du conseil communautaire au Président.

VE la délibération n°71 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 10 septembre 2022 relative à la fixation des tarifs de location d'occupation d'occupation de locaux du domaine public et du Centre d'occupation de locaux du domaine public.

VE la délibération n°70 du Conseil Communautaire de Limoges Métropole du 17 avril 2023 relative à l'attribution de locaux des locataires pendant la phase des travaux de rénovation intégration de la Cité.

CONSIDÉRANT que le Métrocity central « ESTER » est en cours de réalisation de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole par attribution de locaux du Centre d'occupation de locaux du domaine public.

CONSIDÉRANT que la société AQUITI GESTION a souhaité la location d'occupation de locaux du Centre d'occupation de locaux du domaine public.

W R T D E

Ne portera la responsabilité d'occupation des locaux à compter du 1^{er} mai 2025 pour une durée de 18 mois à compter du 1^{er} mai 2025.


Elle garantit un volume de location de locaux à hauteur de 25 % afin de garantir les disponibilités de locaux pour les besoins de l'occupation de locaux du Centre d'occupation de locaux du domaine public.

- Le développement prévisionnel des locaux
- Les besoins locaux
- Le maintien de l'offre de services au sein du Métrocity.

DÉCISION

Décision concernant un avenant n°2 à la convention d'occupation de locaux du domaine public avec la société AQUITI GESTION

1 DOCUMENT - Publié le 17 Juillet 2025

 **26947.pdf**
(.pdf, 223,0 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**